

## **COMPTE-RENDU**

### **322<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN**

**(adopté)**

---

**DATE :** Le 1er octobre 2014

**ENDROIT :** Bureau du COMEX  
201, avenue du Président-Kennedy, bureau PK-2840  
Montréal (Québec) H2X 3Y7

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** André Boisclair, président, Québec  
Daniel Berrouard, Québec  
Robert Joly, Québec  
Brian Craik, GNC  
Philip Awashish, GNC

Secrétaire exécutive : Mélanie Chabot

---

**1) DÉBUT DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

**2) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA 321<sup>E</sup> RÉUNION**

Le compte-rendu a été adopté tel que proposé. Il est à noter que les décisions prises par le COMEX seront dorénavant clairement identifiées, numérotées et justifiées par des « attendu que ».

**3) SUIVI DE LA CORRESPONDANCE (VOIR L'ANNEXE A)**

Trois éléments supplémentaires ont été ajoutés au suivi de la correspondance présentée dans l'avis de convocation :

- Éléonore : Réception d'un complément d'information constituant la réponse du promoteur à la question posée sur le concept d'aménagement final du parc à résidus miniers;
- Renard : Réception d'une demande de modification du CA portant sur le campement temporaire et emplacement de l'écocentre;
- Whabouchi : Réception d'une lettre du promoteur indiquant les échéanciers pour le dépôt des derniers documents à déposer.

Le complément d'information d'Éléonore sera traité à la prochaine réunion tandis que la demande de modification de Renard et la réponse de Whabouchi seront traitées au cours de la présente réunion.

**4) PROJET WHABOUCHI**

- *présentation de l'analyse préliminaire*

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire de la partie québécoise a été déposée à l'ensemble des membres le 24 septembre 2014;

ATTENDU QUE la partie crie a déposé lors de la réunion certains commentaires afin de bonifier l'analyse déposée;

EN CONSÉQUENCE, le COMEX convient de poursuivre l'analyse.

- *définition d'une plage potentielle pour la tenue des audiences*

ATTENDU QUE des audiences publiques se tiendront à Nemaska et Chibougamau;

ATTENDU QUE le promoteur a informé le COMEX qu'il déposerait le résumé vulgarisé le 3 octobre 2014, la modélisation de la qualité de l'air le 31 octobre 2014 et la modélisation du panache de dispersion de l'effluent le 14 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#20141001-01 : de réserver la semaine du 9 février comme première fenêtre d'opportunité possible pour tenir les audiences publiques si les documents susmentionnés sont déposés à la date prévue et considérés satisfaisants.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

## **5) PROJET MINIER DE MÉTAUX BLACKROCK**

- *mise au point*

ATTENDU QUE le COMEX a reçu un document de suivi des conditions 3, 4, 10, 16 et 29 du certificat d'autorisation émis en décembre 2013.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont été informés que le promoteur compte revoir le projet minier BlackRock de façon importante afin d'y extraire, entre autres, du titane;

ATTENDU QUE ces modifications auront un impact important sur de nombreuses composantes du projet;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#20141001-02 : qu'en réponse au document susmentionné, le promoteur doit fournir une mise à jour de son projet avant que toute analyse ne se poursuive, à l'exception de la condition 16.*

N.B. Les cris déposent une analyse relative au suivi des conditions 3, 4, 10, 16, 29. Cette analyse sera conservée au dossier et utilisée à la suite de l'étude de la mise à jour du projet, si elle est encore pertinente.

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

**6) PROJET DIAMANTIFÈRE RENARD**

a) Demande de modification du CA

- *pour recommandation partielle*

ATTENDU QUE le traitement de la demande de modification concernant l'optimisation environnementale et économique du projet Renard a été scindée en trois étapes et que la première partie a été traitée à la dernière réunion du COMEX;

ATTENDU QUE la deuxième partie de l'analyse de la partie québécoise a été déposée à l'ensemble des membres le 30 septembre 2014;

ATTENDU QUE cette deuxième partie inclut les éléments suivants :

- *l'augmentation de la capacité d'accueil du camp temporaire à 120 travailleurs;*
- *la localisation de l'écocentre (condition 6.6 du CA);*
- *l'agrandissement du banc d'emprunt préalablement autorisé au CA et l'ajout d'un nouveau banc d'emprunt;*
- *le lieu d'enfouissement en tranchées;*
- *la plate-forme de traitement des sols;*
- *l'ajout d'un Centre culturel cri;*
- *le repositionnement de divers bâtiments, excluant le parc à carburant.*

ATTENDU QUE les modifications proposées sont jugées acceptables puisque l'analyse démontre qu'elles sont mineurs, ont peu d'impacts négatifs et seront bien encadrées par la réglementation en vigueur et appliquée par la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

<i>#20141001-03 : de recommander à l'Administrateur d'autoriser les modifications susmentionnées.</i>
---

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

**7) RENCONTRE SUR LES OER**

La rencontre sur les OER a eu lieu le 19 septembre 2014. Cette rencontre a été très appréciée de l'ensemble des participants du Gouvernement de la nation crie (GNC) et du MDDELCC.

Les membres du COMEX expriment le souhait que d'autres forums techniques puissent être demandés par le COMEX à une fréquence d'environ deux fois par années sur des thèmes d'expertise technique afin de favoriser, entre les analystes de la partie crie et les chargés de projet du MDDELCC, la compréhension des enjeux liés à l'analyse des projets.

**8) PROJET MINIER BACHELOR**

a) Intervention et plan d'action pour atteindre les OER

- *pour recommandation*

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire de la partie québécoise a été déposée à l'ensemble des membres le 24 septembre 2014;

ATTENDU QUE les membres du COMEX souhaitent obtenir du promoteur une réponse aux questions/commentaires suivants.

- QC - 1.** Le promoteur devra expliquer les éléments qui ont contribué à rejeter des débits plus élevés, notamment en précisant les débits de chaque source d'eau contaminée (effluents intermédiaires tels que les eaux d'exhaure, de refroidissement, de ruissellement, etc.) et il indiquera s'il a prévu des actions pour mieux les contrôler.
- QC - 2.** Afin d'accroître la compréhension des résultats par le COMEX, le promoteur devra présenter les méthodes d'échantillonnage et d'analyse employées.
- QC - 3.** Si le promoteur souhaite faire la demande d'un nouveau calcul des OER, le COMEX lui recommande de considérer en premier lieu une augmentation des fréquences d'échantillonnage dans les zones de référence et d'effectuer ses analyses sur les paramètres suivants : dureté, pH, carbone organique dissous, chlorure et MES.
- QC - 4.** Le COMEX souhaite rappeler au promoteur que le calcul des OER de son projet a été réalisé sans consentir de facteur de dilution. Ainsi, aucune concentration amont n'est considérée pour le calcul des OER. Le promoteur peut intensifier ses échantillonnages, mais les résultats ne seront pas utilisés dans un nouveau calcul d'OER. Cependant, le COMEX encourage le

promoteur à réaliser cette recherche puisqu'elle permettra de mieux documenter l'état de référence.

- QC - 5.** Lors de la présentation des nouveaux résultats de suivi, le promoteur devra présenter l'impact potentiel sur le milieu récepteur des concentrations de ces paramètres retrouvées dans l'effluent final.
- QC - 6.** Le promoteur devra identifier les sources probables de contaminants dans les zones de références. Dans cette optique, il pourra vérifier si la présence de contaminants dans la zone de référence ne proviendrait pas également d'activités antérieures (exemple de la mine Coniagas ou des anciennes activités de la mine Bachelor, activités de foresterie, etc.). Les données historiques de suivis effectués lors des activités passées de la mine pourraient être présentées en appui aux conclusions.
- QC - 7.** Pourquoi le promoteur ne prévoit-il pas d'augmenter la fréquence de suivi pour le plomb, le zinc et le mercure, alors que ces trois paramètres dépassent parfois les critères du MDDELCC ou du CCME dans les zones de référence? Il pourrait être intéressant de suivre également ces concentrations élevées dans le milieu récepteur.
- QC - 8.** Lors de la comparaison des résultats de qualité d'eau avec les critères du MDDELCC applicables, la manière courante de procéder est d'utiliser une valeur médiane de dureté, calculée à partir des résultats de suivi d'années complètes. De plus, les résultats de suivi de la qualité du milieu récepteur doivent être comparés à l'ensemble des critères de qualité d'eau de surface qui s'appliquent, et non seulement au critère de protection de la vie aquatique (effet chronique).
- QC - 9.** Le promoteur pourrait présenter les concentrations moyennes mensuelles en plus des concentrations maximales mensuelles pour tous les critères qui sont suivis selon les exigences de la Directive 019 sur l'industrie minière.
- QC - 10.** Le promoteur devra expliquer l'impact possible sur l'environnement des concentrations dépassant les OER pour l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.
- QC - 11.** Le COMEX propose au promoteur d'ajouter à son suivi l'analyse de la qualité des eaux d'exhaure. De plus, dans son analyse, le promoteur pourrait évaluer l'existence d'explosifs offrant moins de risques de contamination par des composés azotés et des hydrocarbures.

- QC - 12.** Le promoteur pourrait également vérifier la présence de fluorures dans l'eau d'exhaure, en plus de l'effluent final, puisque ce paramètre n'a pas été analysé lors de la caractérisation initiale de l'eau souterraine.
- QC - 13.** Le COMEX recommande au promoteur de discuter de l'impact environnemental potentiel des cyanures dissociables à l'acide faible (WAD) dans le milieu récepteur, dans le document qu'il présentera à l'Administrateur en décembre 2014. Il pourra notamment s'appuyer sur les nouvelles mesures de ces cyanures qui devraient avoir lieu durant l'été 2014. Il pourra présenter dans son document les solutions qu'il propose afin d'améliorer la situation, comme la mise en marche plus fréquente du système de destruction des cyanures.
- QC - 14.** Le promoteur devra trouver les raisons de la présence de fortes concentrations en cyanures totaux et cyanures disponibles que l'on retrouve autant dans le milieu récepteur que dans les zones de référence.
- QC - 15.** Étant donné que les utilisateurs du territoire sont directement concernés par les suivis puisque ceux-ci sont réalisés notamment pour assurer une qualité d'eau adéquate, le COMEX est d'avis que le promoteur aurait avantage à utiliser les connaissances traditionnelles pour permettre une meilleure compréhension du territoire et associer la communauté crie de Waswanipi à la poursuite des travaux de terrain. Il pourrait également réaliser une rétroaction des résultats de suivis à la communauté.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

<i>#20141001-04 : de recommander à l'Administrateur d'adresser les quinze questions/commentaires susmentionnés au promoteur.</i>
--

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

**9) MINE LANGLOIS À LA BAIE-JAMES PAR NYRSTAR**

- a) Transmission du rapport final du suivi environnemental de l'eau de surface et des sédiments pour l'hiver 2014

• *discussion sur des questions à poser*

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire de la partie québécoise a été déposée à l'ensemble des membres le 24 septembre 2014;

ATTENDU QUE les membres sont satisfaits de l'analyse qui comprend six questions/commentaires (QC) suivants à poser au promoteur :

- QC - 1.** Deux paramètres de suivi sont manquants, soit le contenu en matière organique et la taille moyenne des sédiments (granulométrie), car la condition inscrite au CA de 1994 faisait référence à la section 3.5 de la Directive 019 de 1989. Le promoteur doit s'assurer de les inclure lors de la prochaine campagne.
- QC - 2.** Quel est le motif ayant mené le promoteur à l'établissement des points d'échantillonnage aux endroits illustrés sur leurs cartes et pourquoi se retrouvent-ils seulement dans la partie sud des deux lacs?
- QC - 3.** Plusieurs paramètres de suivi sont manquants (température, pH, alcalinité totale, conductivité, MES, débit, etc.). Le promoteur doit s'assurer d'inclure l'ensemble de ces paramètres lors de sa prochaine campagne d'échantillonnage, de même qu'indiquer la profondeur de l'eau ainsi que celle où l'échantillon a été pris.
- QC - 4.** Afin d'être en mesure de mieux évaluer les résultats, le promoteur devra ajouter un point d'échantillonnage dans la rivière Wedding en amont du rejet de l'effluent final et un autre plus en aval.
- QC - 5.** Puisque le débit de l'effluent final varie beaucoup durant l'année, le promoteur doit indiquer son débit lors de l'échantillonnage pour les eaux de surface.
- QC - 6.** Pourquoi le promoteur a-t-il fourni seulement la série de résultats de la campagne hivernale ? La campagne estivale a-t-elle été effectuée depuis la rédaction de ce rapport ? Si oui, le promoteur doit la transmettre au ministère, car une campagne d'échantillonnage aurait dû être effectuée durant la période d'étiage estivale.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

<i>#20141001-05 : de recommander à l'Administrateur d'adresser les six questions/recommandations susmentionnées au promoteur.</i>
---

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**



**10) Projet de construction d'une ligne de transport d'énergie à 161 kV par Hydro-Québec**

- a) Modification du calendrier de réalisation du projet et report de la transmission des résultats de l'étude forestière

• *pour recommandation*

ATTENDU QUE les délais relatifs au projet de construction d'une ligne de transport d'énergie à 161 kV pour le projet BlackRock sont en lien avec le retard pris dans ce dernier projet.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

<i>#20141001-06 : de recommander à l'Administrateur d'autoriser la modification du calendrier de réalisation du projet et le report de la transmission des résultats de l'étude forestière.</i>
---

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

**11) Texte sur la participation publique**

• *pour consultation du CCEBJ et de l'Administrateur provincial et régional*

ATTENDU QUE le texte sur la participation publique a été déposé aux membres le 16 septembre 2014;

ATTENDU QUE le texte est inspiré du document adopté en 2014, mais se veut plus moderne, plus prévisible ainsi que plus facile à comprendre et prend en considération le rapport préliminaire du CCEBJ sur la participation publique;

ATTENDU QUE des commentaires de la partie crie ont été reçus le 25 septembre 2014;

ATTENDU QUE les membres s'entendent pour ajouter les éléments suivants au texte :

- un sondage sera envoyé aux participants dans la semaine suivant des audiences publiques afin de s'enquérir de leur appréciation du processus;
- une note à l'effet que la directive élaborée par le COMEV oblige le promoteur à consulter la population;

ATTENDU QUE le COMEX consultera les autres parties prenantes intéressées via son site Internet;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

*#20141001-07 : de consulter le CCEBJ, l'Administrateur provincial et l'Administrateur régional sur la teneur du texte mis à jour du COMEX sur la participation publique.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial, régional et au CCEBJ**

- 12) Sites miniers orphelins et site d'exploration abandonnés**
- *pour discussion*

Les membres du COMEX conviennent de reporter ce sujet à la prochaine rencontre.

**13) Site Internet du COMEX**

Les membres du COMEX conviennent de travailler sur un plan de communication. Il est convenu de travailler avec M. Joshua Iserhoff sur ce sujet.

**Action : Élaborer un plan de communication pour le site Internet**

**14) Varia**

Les membres conviennent de tenir, au début 2015, une réunion spéciale afin d'élaborer un plan pour la production du rapport annuel et d'un plan stratégique.

**15) Date et lieu de la prochaine rencontre**

La prochaine réunion aura lieu les 3-4 et 5 novembre à Chibougamau et Nemaska. Au programme serait prévu une rencontre avec la mairesse de Chibougamau et avec le conseil de bande de Nemaska ainsi qu'une visite de Stornoway et d'Éléonore.

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 27 août au 23 sept**

← **Mis en forme** : Gauche : 2,54 cm, Droite : 2,54 cm, Haut : 3,17 cm, Bas : 3,17 cm, Largeur : 35,56 cm, Hauteur : 21,59 cm, Distance de l'en-tête par rapport au bord : 1,25 cm, Distance du bas de page par rapport au bord : 1,25 cm

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE		
Projet de construction d'une ligne de transport d'énergie à 161 kV par Hydro-Québec 3214-09-027	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	<b>Lettre d'information</b> : modification du calendrier de réalisation du projet et report de la transmission des résultats de l'étude forestière	Réception : 4 septembre 2014	-	
Projet minier Troilus 3214-14-25	Mireille Paul MDDELCC	Dany Jacob FQM (Akubra) inc.	Transmission au promoteur des <b>commentaires sur le rapport annuel</b>	Réception : 2 septembre 2014	-	
Projet minier Éléonore par Les Mines Opinaca Ltée 2314-14-042	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	<b>Rapport annuel 2013</b> de suivi et surveillance environnementale adressé	Réception : 2 septembre 2014	-	
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	<b>Rapport annuel 2013</b> - erratum	Réception : 12 septembre 2014	-	
	Mireille Paul MDDELCC	Martin Duclos Les Mines Opinaca Ltée	<b>Modification du CA</b> – programme de suivi environnemental global	Réception : 17 septembre 2014	-	

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE		
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	<b>Complément d'information :</b> réponse à la question sur le concept d'aménagement final du parc à résidus miniers	Réception : 25 septembre 2014	-	
Projet diamantifère Renard par Les Diamants Stormoway inc. 3214-14-041	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. prov.	<b>Recommandation partielle du COMEX</b> sur la demande de modification de CA	Envoi : 11 septembre 2014	-	
	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. prov.	<b>Recommandation du COMEX</b> sur le programme de compensation de l'habitat du poisson	Envoi : 11 septembre 2014	-	
	Lynda Roy Admin. provincial	André Boisclair COMEX	<b>Accusé réception -</b> Recommandation partielle du COMEX sur la demande de modification de CA	Réception : 17 septembre 2014	-	
	Lynda Roy Admin. provincial	André Boisclair COMEX	<b>Accusé réception -</b> Recommandation du COMEX sur le programme de compensation de l'habitat du poisson	Réception : 17 septembre 2014	-	
	Mireille Paul MDDELCC	Patrick Godin Stormoway	<b>Modification du CA</b>	Réception : 22 septembre 2014	-	
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	<b>Demande de modification du CA :</b> campement temporaire et emplacement de l'écocentre	Réception : 26 septembre 2014	-	

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE		
Projet minier Bachelor par Ressources Métanor inc. 3214-14-027	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. prov.	<b>Transmission des questions et de commentaires</b> – Plan de restauration	Envoi : 11 septembre 2014	-	
	Lynda Roy Admin. provincial	André Boisclair COMEX	<b>Accusé réception</b> - Questions et de commentaires sur le plan de restauration	Réception : 17 septembre 2014	-	
	Mireille Paul MDDELCC	Pascal Hamelin Ressources Métanor inc.	<b>Transmission des questions</b> sur la mise à jour du plan de restauration	Réception : 24 septembre 2014	-	
Chemins forestiers	André Boisclair COMEX	André Tremblay CIFQ	<b>Réponse à la lettre du CIFQ</b>	Envoi : 11 septembre 2014	-	
Projet de prolongement de la route 167 Nord par le MTQ 3214-05-077	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	<b>Programme de désaffectation et de restauration des sites affectés par les travaux sur le lot A (km 0 à 82)</b>	Réception : 17 septembre 2014	-	Trav
	Mireille Paul MDDELCC	Philippe Lemire MTQ COMEX	<b>Autorisation des programmes de suivi environnementaux</b>	Réception : 23 septembre 2014	-	
Complexe La Grande	François Bilodeau Hydro-Québec		<b>Rapport synthèse 1978-2012 : Évolution des teneurs en mercures dans les poissons du complexe La Grande</b>			

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE		
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec 3214-10-17	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi des espèces floristiques à statut particulier 2013 (rapport final)	Réception : 22 septembre 2014	En r	
Projet Whabouchi 3214-14-052	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Échéanciers pour le dépôt de documents et audiences publiques	Réception : 26 septembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• F</li> <li>• N</li> <li>• F</li> <li>2</li> </ul>	